



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2024

N° : 2024/2510/07

Le vendredi 25 octobre 2024 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

OBJET : TRAVAUX
ÉCLAIRAGE DU STADE DE
FOOTBALL

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Pierre LOPEZ (pouvoir à G. COMTE), Nadine CAVELIER (pouvoir à C. BOURNEZ), Isabelle DEVIS, Sandrine CORNIL (pouvoir à J-F. TAMIN) Émilie GORDONS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20241025-2024251007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2024

Secrétaire élue pour la durée de la session : Frédéric ROZIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux sur l'éclairage du stade de football. Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Eclairage du Stade de Football	108 549 €	60.0 %	65 129 €
TOTAL	108 549 €		65 129 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Éclairage du stade de football" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
2. Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
3. Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
4. Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en dix années,
5. Sollicite une subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) d'un montant de 12 000 €, le projet étant autofinancé pour les 53 129 € restants,
6. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Frédéric ROZIER

[Publié sur Internet le 8 novembre 2024](#)